

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/10/2026

| Référence   |
|-------------|
| 2026-10-007 |

| Objet de la délibération                                  |
|-----------------------------------------------------------|
| BATIMENTS - DEVENIR DU<br>COMMERCE<br>1 RUE EMILE BERNARD |

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15                | 12       | 15                        |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 06/10/2026             |

| Date d'affichage |
|------------------|
|                  |

| Vote                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------|
| <b>A l'unanimité</b><br><br>Pour : 15<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de RENNES  
Le : 14/10/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 12 Octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire, Maire.

**Présents** : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : CHEVALIER Gwénaëlle, Eksi Selin, GOLIVET Lucile, ROUXEL Isabelle, MM : ADRUBAL Valéry, BOUGET Didier, DROUILLER Mickaël, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PINON Nicolas, SARRAZIN Jacques.

**Excusés** : GLET Aurore donne pouvoir à SARRAZIN Jacques.  
LE BRET Alix donne pouvoir à GOLIVET Lucile.  
THIN Kavinn donne pouvoir à ROUXEL Isabelle.

**A été nommé secrétaire** : DROUILLER Mickael.

**Objet de la délibération :**  
**BATIMENTS - DEVENIR DU COMMERCE**  
**1 RUE EMILE BERNARD**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le courrier ainsi que les différents échanges intervenus avec les exploitants du commerce « Le Refuge des Vallons ».

Ces derniers ont informé la commune de leur intention de cesser prochainement leur activité et indiqué que les procédures administratives relatives à cette fermeture avaient été engagées.

Ils souhaitent mettre fin à leur bail dérogatoire d'ici décembre 2026 et proposent à la commune de procéder au rachat du matériel actuellement présent dans le commerce, afin de permettre aux futurs exploitants de disposer des équipements nécessaires à la reprise de l'activité.

Compte tenu de cette situation, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de faire procéder à une expertise du matériel concerné, afin d'en évaluer l'état, la valeur et l'intérêt pour la commune dans la perspective d'une éventuelle reprise de l'activité.

Par ailleurs, la date effective de cessation d'activité et de libération des locaux n'étant pas encore définitivement connue, Mme le Maire propose de différer le lancement de l'appel à candidatures destiné à rechercher de nouveaux exploitants, dans l'attente de précisions sur le calendrier de fermeture et les modalités de fin du bail dérogatoire.

Mme le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ces propositions.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de l'information communiquée par les exploitants du commerce « Le Refuge des Vallons » concernant leur projet de cessation d'activité et leur souhait de mettre fin au bail dérogatoire d'ici décembre 2026,
- **DÉCIDE** de faire procéder à une expertise du matériel proposé à la vente par les exploitants, afin d'en déterminer l'état et la valeur, préalablement à toute décision d'acquisition,
- **PRÉCISE** que toute éventuelle acquisition du matériel fera l'objet d'une décision ultérieure, au vu des conclusions de l'expertise et des conditions financières proposées,
- **DÉCIDE** de différer le lancement de l'appel à candidatures pour la recherche de nouveaux exploitants, dans l'attente de la confirmation de la date effective de cessation d'activité et des modalités de libération des locaux,
- **CHARGE** le Maire de poursuivre les échanges avec les exploitants afin de préciser le calendrier de fermeture et les conditions de fin du bail dérogatoire,
- **AUTORISE** le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation de l'expertise du matériel et à rendre compte de ses conclusions au Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie, le 13/10/2026  
Mme Le Maire, Marie-Claire BRAULT